



# RISQUE MISSION

## SOURCE DU DANGER

Tout déplacement (durée de mission de 12 mois maximum) doit faire l'objet d'une autorisation préalable. La demande d'ordre de mission doit être renseignée dans le module dédié aux missions dans SAFIr, avec l'aide du secrétariat de votre structure qui pourra vous guider dans vos démarches.

La demande d'ordre de mission dûment complétée doit parvenir à votre service de gestion dans un délai raisonnable avant le départ. Vous recevez alors l'ordre de mission autorisant votre déplacement.

## IDENTIFIER LE DANGER

- Risque d'accident de trajet.
- Risques sanitaires liés au pays de la mission.
- Risques liés à la protection des données scientifiques.

En cas de mission dans un pays à risque, l'avis du fonctionnaire sécurité défense (FSD) est obligatoire.

Il est indispensable d'évaluer les risques liés au poste de travail, aux chantiers, aux trajets et de s'être renseigné au préalable sur les conditions de rapatriement, les types de paiement pour les soins, les conditions climatiques, les moyens de communication d'urgence...

Il est vivement conseillé aux agents :

- de prendre contact avec le service médical et de consulter le livret *Santé, missions et affectations internationales*\*. Il fournit notamment des mesures simples d'hygiène et de protection pour éviter les maladies (vaccinations, alimentation, antipaludiques...) et propose le contenu des

trousses à pharmacie.

- de consulter les pages de Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères\*\* ainsi que la circulaire du 20 octobre 2009 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Mission scientifique des chercheurs français\*\*\*.
- de se former au secourisme avant de partir.

## SE PROTÉGER DU DANGER

Les agents doivent respecter les mesures de prévention mises en place, porter les équipements de protection individuelle adaptés à la situation et se munir des numéros de téléphone utiles en cas de difficultés.

Les recommandations des médecins doivent être suivies, selon le pays :

- se protéger des moustiques,
  - refuser toute injection avec du matériel non jetable ou toute transfusion non urgente,
  - ne pas marcher pieds nus sur les sols boueux ou humides dans certains pays, etc.
- Il en est de même avec les recommandations du FSD :
- respecter les formalités et règles du pays d'accueil,
  - être vigilant et discret lors des contacts qui peuvent être noués,
  - protéger les données confidentielles notamment lorsqu'elles se trouvent sur le disque dur d'ordinateurs portables, etc. (Anssi <http://www.ssi.gouv.fr/particulier/bonnes-pratiques/>).

À leur retour, les agents peuvent consulter les médecins de prévention en cas de problème de santé.

## CONTACTS :

Ne jamais partir sans avoir préparé votre mission en amont !



Lors de votre mission, si vous pensez que vous risquez de vous trouver en milieu hostile ou isolé, des formations complémentaires aux gestes de premiers secours (SST...) peuvent vous être proposées.

\*[www.ird.fr/chercheurs/rapports-brochures-en-ligne/medecine-de-prevention/livret-sante-missions-et-affectations-internationales](http://www.ird.fr/chercheurs/rapports-brochures-en-ligne/medecine-de-prevention/livret-sante-missions-et-affectations-internationales)

\*\*« Conseils aux voyageurs » du ministère des Affaires étrangères : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs)

\*\*\* Circulaire du 20 octobre 2009 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche : [www.dgdr.cnrs.fr/FSD/securite-echanges/FAQ\\_mission/CIRCULAIRE\\_Missions\\_Etranger.pdf](http://www.dgdr.cnrs.fr/FSD/securite-echanges/FAQ_mission/CIRCULAIRE_Missions_Etranger.pdf)

# RISQUE TRAJET

Vous pouvez être amenés à rencontrer un certain nombre de risques lorsque vous vous déplacez dans le cadre de vos activités. Référez-vous au site de la sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/>

